

FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Inflammable

RUBRIQUE 1

IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Cette FDS est conforme à la directive européenne 91/155 et à ses amendements jusqu'à l'amendement 2001/58/CE

PRODUIT Nom du produit: TR-301 / TR301-5 / TR301-30 / TR301-5511

Description du produit: Agent de démoulage

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE

Fournisseur: COMPOSITES OUTILLAGE SERVICE

ZA Ragon - 5 Rue Coulomb - 44119 TREILLIERES - FRANCE

N° de téléphone en cas d'urgence (24h/24)

N° du fournisseur (standard) +33 2 40 30 00 43
Courriel info@cos-outillages.fr

N° appel d'urgence ORFILA (France) : +33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2

IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers:

DANGERS POUR LA SANTE

Yeux: irritant pour les yeux

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

DANGERS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Incendie ou explosion : liquide inflammable

Classification du produit : selon la réglementation européenne, ce produit est classé : inflammable

RUBRIQUE 3

COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

PREPARATION : Mélange de dérivés de pétrole

Composants présentant un danger :

Nom de la substance	Teneur	N° CAS	Symbole(s)	Phrase(s) R
Distillat de pétrole	5-10%	64741-41-9	F	R10
formaldéhyde	1-2%	50-00-0		R23/24/25-34-43
Distillat de pétrole	15-20%	8002-05-9	F	R10

Version 1 du 21 juin 2011 1/6



Hydrocarbures naturels de pétrole 2-5% 64741-97-5 F R10

RUBRIQUE 4

MESURES DE PREMIERS SECOURS

CONTACT AVEC LES YEUX

Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (minimum 15 minutes) Consulter un ophtalmologiste

CONTACT CUTANE

Oter tout vêtement ou chaussure souillés

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse

En cas de rougeur ou irritation, consulter un médecin

INGESTION

Ne jamais faire vomir ne rien donner à boire consulter un médecin

INHALATION

Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air

En cas de malaise, appeler un médecin

Peut entraîner des réactions asthmatiques

RUBRIQUE 5

MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2), mousse, poudre

Dangers spécifiques : Liquide inflammable : lors de la combustion, dégagement possible de vapeurs toxiques **Méthodes particulières d'intervention :** endiguer et contenir les fluides d'extinction (produit dangereux pour l'environnement)

Intervenir avec un matériel de protection respiratoire approprié

Protection des intervenants : protection complète du corps, appareil de protection respiratoire approprié

RUBRIQUE 6

MESURES APRES FUITE OU DEVERSEMENT ACCIDENTEL

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES

Eviter le contact avec la peau et les veux

Ne pas respirer les vapeurs

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition

Ne pas fumer

En cas d'épandage sur la voie publique, informer rapidement les autorités compétentes

Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections suivantes : appareil de protection respiratoire approprié, vêtements couvrants étanches

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Endiguer et contenir le déversement : Produit dangereux pour l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les rivières

Méthodes de nettoyage :

Absorber l'épandage avec une matière absorbante inerte (sable ou terre)

Décontamination :

Laver le reliquat non récupérable à grande eau

Eliminer les matières imprégnées conformément aux prescriptions règlementaires en vigueur

Version 1 du 21 juin 2011 2/6



RUBRIQUE 7

MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Mesures techniques : assurer une bonne ventilation du poste de travail

Précautions à prendre : éviter tout contact avec le produit – ne pas respirer les vapeurs

interdiction de fumer

pas de flamme, pas d'étincelles, supprimer toute source d'ignition

éviter l'accumulation de charges électrostatiques

STOCKAGE

Mesures techniques : le sol du dépôt doit être imperméable, incombustible et disposé de manière à constituer des bacs de rétention afin d'éviter toute fuite de matière.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé, dans un récipient fermé, à l'abri de toute source de chaleur et de toute source d'ignition

Matières incompatibles: oxydants, acides et bases forts, amines

Matériaux d'emballage : emballage d'origine, éviter certaines matières plastiques

RUBRIQUE 8

CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

LIEU DE STOCKAGE

Le lieu de stockage doit être bien ventilé avec des trappes de désenfumage Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de stockage. Utiliser des chaussures de sécurité

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Formaldéhyde: VME: 0.6 mg/m3

YEUX

Lunettes de sécurité

PEAU

Porter des gants de protection appropriés

VOIES RESPIRATOIRES

Appareil de protection respiratoire approprié

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS

Vêtements de protection

MOYENS COLLECTIFS D'URGENCE

douche de sécurité rince-oeil

MESURES D'HYGIENE

Se laver les mains après toute la manipulation ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail

Version 1 du 21 juin 2011 3/6



UBRIQUE 9

PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous. Pour de plus amples informations, consulter le fournisseur indiqué en Rubrique 1.

INFORMATIONS GENERALES

Etat physique: liquide

Odeur : caractéristique, de solvant

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT

Point éclair : 98.9°C Densité relative : 3.5 (air=1)

Solubilité dans l'eau : pratiquement insoluble

Volatilité: 26%

RUBRIQUE 10

STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE: Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de manipulation à température ambiante

MATIERES A EVITER: Oxydants forts, acides forts, bases fortes, amines

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX: Par combustion ou par décomposition thermique (pyrolyse), libère : oxydes de carbone (CO, CO2), oxydes d'azote

RUBRIQUE 11

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Symptômes aigus :

En cas d'ingestion : troubles digestifs, dépression du système nerveux central – pneumopathie – en cas d'inhalation :

fatique et vertiges

Effets locaux : Irritant pour les yeux et la peau

Sensibilisation : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

RUBRIQUE 12

INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ecotoxicité:

Effets sur les organismes aquatiques : nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

RUBRIQUE 13

CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

CONSEILS RELATIFS A L'ELIMINATION

Interdiction de rejet à l'égout et dans les rivières Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables

Version 1 du 21 juin 2011 4/6



Emballages souillés : après nettoyage, recycler ou éliminer dans un site autorisé remarque : l'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, règlementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination le concernant.

RUBRIQUE 14

INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Règlementations internationales :

N° ONU: UN1268 DISTILLATS DE PETROLE NSA

TERRE (ADR/RID): classe 3

code de classification : F1 groupe d'emballage II

n° d'identification du danger : 33

étiquetage: 3

MER (IMDG): classe 3

groupe d'emballage II

fiche de sécurité (FS) : F-E, S-E

étiquetage: 3

classe 3 AIR (IATA):

groupe d'emballage II

étiquetage: 3 FLAMMABLE LIQUID

RUBRIQUE 15

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

ETIQUETAGE UE:

Symboles et indications de danger : INFLAMMABLE (F)

Phrases R: R10: inflammable

R23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R34 : provoque des brûlures

R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Phrases S: S23: ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs

S36/37/39: porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/visage

S45 : en cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer

S46 : en cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

S61 : éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

S62 : en cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage

Autres règlementations

Version 1 du 21 juin 2011 5/6



Les informations règlementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS. L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

RUBRIQUE 16

AUTRES INFORMATIONS

Informations complémentaires : cette fiche a été réalisée en conformité avec le règlement REACH

Restrictions d'emploi : ce produit ne doit pas être utilisé pour des applications autres que celles indiquées au paragraphe 1

Texte des phrases R du paragraphe 3 :

R10: inflammable

R23/24/25: Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R34 : provoque des brûlures

R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Références bibliographiques: IUCLID (International uniform Chemical Information Data Base)

CONCAWE

HSDB (Hazardous Substances Data Bank) (National Library of Medecine)

RTECS (Registry of Toxic effects of Chemical Substances)

Les informations et recommandations figurant dans ce document sont, à la connaissance de COS, exactes et fiables à la date de publication. Ces informations et les recommandations sont basées sur les connaissances de COS et demeurent à titre indicatif. Il est de la responsabilité du client de s'assurer que le produit convient à l'utilisation qu'il en prévoit. Si le client reconditionne le produit, il est de sa responsabilité d'utilisateur de s'assurer que les informations concernant la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires sont à disposition des manipulateurs. Sous réserve d'erreurs de traduction de l'anglais vers le français

Version 1 du 21 juin 2011 6/6